DEVENIR ASV

AVEC APFORM

RÉUNION D'INFORMATION

apform

La formation en alternance des ASV

Bienvenue

Présentation

Créé en 2011 par la profession vétérinaire, **APFORM est l'organisme de formation et de certification officiel de la branche professionnelle** permettant d'accéder au **Titre Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire** (ASV GIPSA), diplôme reconnu à l'échelon 5 de Convention Collective.

apform alternance

APFORM forme les futurs ASV au sein de ses 23 centres de formation répartis sur tout le territoire.

Chacun des centres de formation guide les candidats dans leur projet professionnel avant et pendant la formation.
Leur rôle est également d'assurer le suivi individualisé de l'apprenti et de son tuteur vétérinaire.

Les 23 centres de formation APFORM

CFPPA
Agri Campus Laval
Enseignement public
des métiers de la nature et du vivant

Bienvenue aujourd'hui au
CFPPA AgriCampus Laval

Nous sommes l'organisme partenaire d'APFORM, accueillant la formation ASV GIPSA
pour les départements :
Des Pays de la Loire, Bretagne, Centre

APFORM / CFPPA Agri Campus Laval: FONCTIONNEMENT

apform
Pour l'entreprise vétérinaire

Gère votre contrat de formation

S'assure de la qualité de la formation

Organise les jurys et
délivre le titre « ASV GIPSA »

CFPPA
Agri Campus Laval
Enseignement public
des métiers de la nature et du vivant

Traite votre candidature
(tests, entretiens…)

Assure votre formation théorique et
votre suivi en entreprise, jusqu'aux
épreuves certificatives incluses

Le métier
d’Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire

Devenir ASV : un métier polyvalent

Être auxiliaire spécialisé vétérinaire, c'est avant tout, exercer **un métier de services** qui exige une grande **polyvalence**. C'est un métier qui s'exerce en **clinique**, en **cabinet** ou en **Centre Hospitalier Vétérinaire (CHV),** à la ville comme en campagne.

Les qualités clés du métier :

ORGANISATION

AISANCE RELATIONNELLE

MAÎTRISE DE SOI

ESPRIT D'ÉQUIPE

Devenir ASV : un profil exigeant

- Bonne présentation, bon relationnel, sens du service, goût du contact client : *image et qualité de service de la clinique*
- Capacité à s'organiser, communiquer, anticiper : *gestion du temps, des priorités, travail en équipe, disponibilité du matériel…*
- Contact aisé avec les animaux : *manipulation toutes espèces*
- Sens des responsabilités, respect des règles : *veiller à l'hygiène, à la sécurité, aux limites de son rôle, se rendre disponible en cas d'urgence, être ponctuel…*

Devenir ASV : un métier polyvalent

LES 4 COMPÉTENCES GÉNÉRALES :

1. La relation client

2. L’assistance administrative

3. La prévention, l’hygiène et la sécurité

4. L’assistance du vétérinaire-praticien

DEVENIR ASV : la relation client

Réception, accueil des clients, gestion des urgences

Conseils sur l'entretien des animaux en fonction de leurs besoins,

Informations sur la réglementation,

Vente de produits vétérinaires dans le respect de la législation.

DEVENIR ASV : l’assistance administrative

Traitement du secrétariat courant,

Tenue de caisse,

Suivi des stocks et gestion des commandes,

Production informatisée de documents professionnels,

Planification des rendez-vous,

Gestion du planning des activités
(rendez-vous, tournées, interventions chirurgicales...)

DEVENIR ASV : la prévention, l'hygiène et la sécurité

Élimination des agents infectieux :

- *nettoyage et désinfection des sols,*
- *nettoyage et désinfection du mobilier, des mains,*
- *nettoyage et stérilisation du matériel*

Utilisation des moyens de prévention et de sécurité pour anticiper les risques professionnels :

- *risque contaminant,*
- *exposition aux rayons X,*
- *risques chimiques*

DEVENIR ASV : l'assistance du vétérinaire-praticien

Contention des animaux

Préparation et entretien du matériel médical

Aide aux soins et examens complémentaires

Assistance chirurgicale

Suivi des animaux hospitalisés.

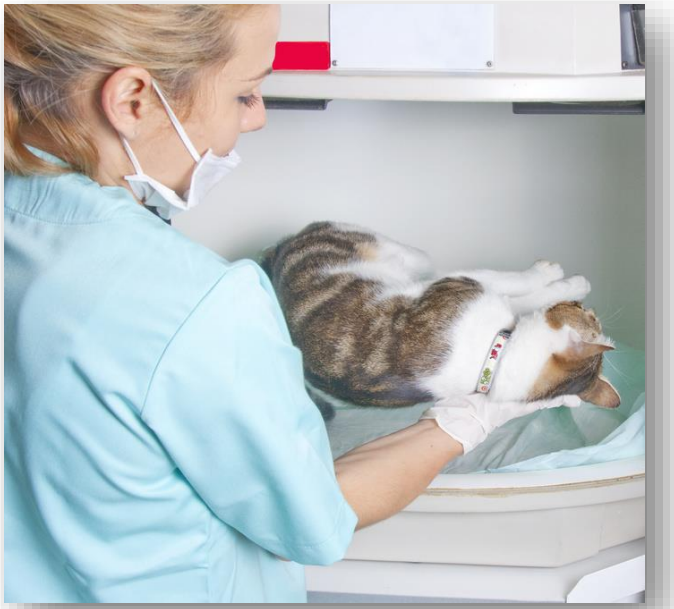

DEVENIR ASV : Faite de votre passion votre métier

Découvrez la vidéo de présentation du métier d’ASV et de la formation APFORM

Le Titre
d’Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire
(ASV GIPSA)

L’appellation « Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire »

ASV GIPSA

Être Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (ASV GIPSA),
c’est être diplômé du seul Titre reconnu par la Convention Collective des cabinets et cliniques vétérinaires.

Les autres formations ne disposent d’aucune reconnaissance légale par la profession vétérinaire.

Ce Titre de niveau IV, délivré par APFORM, est une qualification inscrite au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) permettant l’accès à **l’échelon 5 de la Convention Collective Nationale des cabinets et cliniques vétérinaires.**

Grilles des emplois convention collective

Salaire brut de base 35h/semaine - au 01/01/2024	Echelon	
1 827,00 €	Echelon 1 (105)	Nettoyage/entretien
1 879,20 €	Echelon 2 (108)	Accueil/secrétariat
1 914,00 €	Echelon 3 (110)	Auxiliaire Vétérinaire
1 966,20 €	Echelon 4 (113)	Auxiliaire Vétérinaire Qualifié *
2 088,00 €	Echelon 5 (120)	ASV *

***Seules qualifications reconnues dans la branche vétérinaire**

La formation
d’Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire

LA FORMATION ASV (Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire)

La formation ASV se décline en 4 Unités de Compétences pendant 2 ans

(4 Capacités à valider en 2 ans - sur 4 sujets d'épreuves)

Le Titre ASV GIPSA est délivré par un JURY professionnel après validation de **TOUTES** les capacités.

Titre ASV – 4 UNITES DE COMPETENCES (UC)	
UC 1 : CONSEILLER LA CLIENTELE DU VETERINAIRE - Accueillir un propriétaire d'animal, en gérant son attente au standard ou au comptoir et en collectant les éléments-clé de sa demande, afin d'en évaluer la priorité et de lui donner une réponse professionnelle adaptée, dans le respect du cadre réglementaire - Désamorcer une situation d'accueil sensible ou difficile - Conduire l'entretien de conseil d'un propriétaire d'animal - Mettre en valeur l'image, les produits et les services de la structure vétérinaire - Communiquer les informations clé entre le propriétaire de l'animal et les personnes concernées de l'équipe soignante - Assurer la relation client après la visite	**UC 3 : ASSURER L'HYGIENE** - Mettre en œuvre les protocoles d'hygiène des surfaces et de gestion des déchets de soins - Mettre en œuvre les protocoles d'hygiène du matériel - Mettre en œuvre les mesures d'hygiène pour l'animal et les opérateurs
UC 2 : CONTRIBUER A L'ORGANISATION INTERNE DE LA STRUCTURE VETERINAIRE - Organiser les activités de la structure vétérinaire (dont les plannings et la gestion du stock) - Saisir les informations relatives à l'activité vétérinaire - Contrôler la conformité des données de la structure vétérinaire	**UC 4 : ASSISTER LE VETERINAIRE EN SOINS ET EN CHIRURGIE** - Mettre à disposition le matériel médico-chirurgical - Contenir un animal - Suivre l'évolution d'un animal hospitalisé - Manipuler le matériel médicochirurgical, d'examen ou d'analyse - Réaliser les soins d'hygiène, de nursing ou les traitements non invasifs autorisés aux ASV

Les objectifs de la formation

FORMATION THÉORIQUE

Environ 1 semaine/mois ou
1 jour/semaine en centre

SAVOIR-FAIRE PRATIQUE
(tuteur de la clinique vétérinaire)
Environ 3 semaines/mois
au poste de travail

CONTRAT DE TRAVAIL EN ALTERNANCE

SAVOIR-ÊTRE

- **Comportement en formation**
- **Comportement professionnel**
- (respect de l'animal, du client, du vétérinaire, de la réglementation)
- **Cadre du rôle de l'auxiliaire vétérinaire**
- (= complémentaire du vétérinaire)

La formation ASV GIPSA, en alternance

Contrat d'apprentissage ASV

Fondée sur le principe de l'alternance, la formation ASV GIPSA a lieu entre le centre de formation pour acquérir des savoirs généraux et l'entreprise vétérinaire pour une mise en pratique professionnelle.

La formation en contrat d'apprentissage : la voie royale vers l'emploi

1/ Ma formation est entièrement financée : en contrat d'apprentissage, vous bénéficiez de la gratuité des frais de formation

2/ J'acquiers des compétences utiles pour décrocher un job : tout au long du contrat, vous apprenez un métier et développez une réelle expérience professionnelle dans une entreprise vétérinaire

3/ Je suis rémunéré : pendant votre formation, vous percevez un salaire dont le montant dépend de votre âge et de votre niveau de formation (rdv sur notre site www.apform.fr).

Les salaires en contrat d'apprentissage

(% SMIC ou du SMC = salaire minimum conventionnel de l'échelon 3 de la C.Collective, non soumis à charges salariales jusqu'à 79% du SMIC)

Année du contrat	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1ère année	43% SMIC	53% SMC	100% SMC
2ème année	51% SMIC	61% SMC	100% SMC

en vigueur au 01/11/2023

Gestion du contrat

- **Période d'essai = 45j en Contrat d'Apprentissage**
  Au-delà **le contrat ne peut pas être rompu** sauf à l'amiable

- **Embauche <u>non obligatoire</u> en fin de contrat**
  Votre intégration dans l'équipe de travail et votre professionnalisme seront déterminants !
  Le diplôme et l'insertion sont vos priorités : « *est-ce bien votre projet et celui de votre futur employeur ? Si votre employeur ne compte pas vous garder - ex: CA- vous vous formez en connaissance de cause, avec un principe de mobilité* »

- **L'employeur conduit les démarches d'embauche**
  Dossier de pré-inscription
  Choix de la date de démarrage et signature du contrat

Le contrat d'apprentissage

PORTEZ ATTENTION aux conditions matérielles :

- **Votre salaire**

41% à 100% d'un Smic selon votre situation

- **Vos frais**

Si vous habitez loin : renseignez vous sur
les coûts repas et hébergement au centre

- **Votre temps de trajet**

Si vous n'êtes pas hébergé sur le centre
+ les horaires des transports
(liaison gare SNCF –centre de formation via les Tul)

- **Votre poste pendant l'alternance**

Il doit permettre toutes les activités visées par la qualification

Vos frais

	Forfait semaine
Demi-pension (soit tous les midis)	18,25 €
Pension (en chambre de 4) * (chambre + 3 repas par jour)	62,25€

* pas de possibilité d'arriver le dimanche soir

Le maître d’apprentissage

- **Votre principal formateur !**

- **Formation pratique au poste de travail**
  = 75-80% du temps de formation

- **Le maître d’apprentissage peut être :**
  - Le **vétérinaire** employeur ou un autre vétérinaire de l’entreprise
  - Un ASV expérimenté

Le maître d’apprentissage

- **Ses missions :**

- Vous accueillir, présenter le poste de travail
- Vous aider, vous guider, vous fixer des objectifs
- Vous mettre en situation pratique
- Organiser vos horaires et vos activités
- Assurer le lien avec l’organisme de formation
- Vous évaluer périodiquement
- Donner son avis sur vos capacités professionnelles pour l’obtention de votre diplôme

Les candidatures

Les condition d'accès

CONDITIONS DU DÉPÔT DE CANDIDATURE A LA FORMATION ASV GIPSA

- **18 ans minimum, en raison de la réglementation sur la radioprotection**

- **Avoir obtenu un diplôme de niveau IV** *(Bac général, technologique ou professionnel) ou diplôme d'accès aux études universitaires*

- **Déclarer une expérience minimum de 2 semaines en milieu vétérinaire :**
  - Effectuée durant la scolarité (ex: stage Bac pro ou BTS) ou en job d'été
  - Ou par Pole Emploi : s'inscrire comme DE et demander une PMSMP* pour confirmer votre projet professionnel (= pas un stage !)

- **Créer votre dossier de Candidature sur le site APFORM :**
  https://apform.fr/espace-candidat/

**PMSMP : période de mise en situation en milieu professionnel*

Comment optimiser votre candidature ?

Test de positionnement et entretien de motivation avant l'entrée en formation

- **Présenter l'Entretien de motivation et les tests de raisonnement**

- **Etre recruté par un vétérinaire libéral pour accéder à la formation**
- Passer des tests de niveau (en calculs pro, expression et argumentation) pour ajuster la formation à vos besoins

TROUVER UN EMPLOYEUR…

… C'est rechercher activement un emploi !

Attention : peu de postes (600/an) par rapport au nombre de candidats (>4000/an)

- **Candidature spontanée**
  = CV (avec expérience en cabinet)
  + lettre de motivation personnalisée

- **Dossier de candidature actualisé et réactivé chaque mois,**
  sinon expiration de votre candidature qui n'apparaît plus aux vétérinaires ➲ Surveillez votre boîte mail !

Quel employeur chercher ?

TOUS LES VÉTÉRINAIRES
exerçant sur le TERRITOIRE FRANÇAIS

en EXERCICE LIBERAL
(Cabinet ou Clinique ou Centre Hospitalier Vétérinaire)

INFOS PROCHAINES PROMOTIONS

2024

Promo 1 : signature des contrats

Le 29 avril 2024 au plus tôt

Démarrage de la formation en centre

Le 03 juin 2024

Promo 2 : signature des contrats

Le 21 octobre 2024 au plus tôt

Démarrage de la formation en centre

Le 18 novembre 2024

apform
FORMATION ASV

COORDONNÉES APFORM ALTERNANCE

APForm - Service Clients

- ☎ : 0 805 390 022
- @ : contact@apform.fr
- 🖱 : www.apform.fr

CFPPA AgriCampus Laval- Formation ASV

- ☎ : 02 43 68 24 97
- @ : cfppa.laval@educagri.fr
- 🖱 : https://www.agricampus-laval.fr/

MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.apform.fr

apform

La formation en alternance des ASV